

## **Le défenseur des droits en action**

Largement commenté dans la presse locale, le rapport du Défenseur des Droits, Jacques Toubon, a été publié le 14 février 2017. Celui-ci, adressé à la Ministre des outre-mer, au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Sénat, a fait aussi l'objet d'une transmission immédiate au Président de la République, au Premier Ministre et à la Ministre de l'Éducation Nationale. Le Défenseur des Droits a estimé la situation suffisamment urgente pour demander aux plus hauts représentants de l'Etat de finaliser la contractualisation avec la CTG afin d'assurer la réforme des institutions. La FSU Guyane note avec satisfaction que ces recommandations reprennent point par point les revendications qu'elle défend depuis de nombreuses années en matière d'éducation, de santé et d'accès aux services publics.

Extrait du rapport du 14 février 2017

Les recommandations du Défenseurs des Droits affirment l'impérieuse nécessité pour l'Etat de garantir les investissements que doit effectuer la CTG pour réaliser la réforme des institutions liée à son nouveau statut.

Vous trouverez en attache le communiqué de presse du Défenseur des Droits relatif à ses dernières recommandations ainsi que le compte rendu de son déplacement en Guyane.